

Département de l'Aisne

Arrondissement de LAON

Canton de VILLENEUVE-SUR-AISNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MARCHAIS

4 Grande Rue - 02350

☎ : 03.23.22.21.23

 mairie.marchais@orange.fr

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE MARCHAIS CAUTIONNEMENT

Il est convenu entre :

la commune de Marchais, représentée par monsieur le Maire, Christophe HANON

et

le(s) locataire(s) ci-dessous (le(s) preneur(s)) :

NOM(S) : _____

PRÉNOM(S) : _____

NOM DE L'ASSOCIATION : _____

ADRESSE : _____



DOMICILE / PORT : _____

BUREAU : _____

ADRESSE MAIL : _____

Le(s) locataire(s) dépose(nt) un chèque de caution de €, en garantie des éventuels frais de dégradations et / ou de manques constatés lors de l'état des lieux établi après la location de la salle des fêtes de Marchais, pour les parties intérieures comme pour les parties extérieures, qui lui / leur a été louée pour la période du au

Le(s) preneur(s) est / sont pécuniairement responsable(s) de la totalité des frais engagés, sans tenir compte des valeurs de prise en charge de l'assurance.

Si l'état des lieux établi après la location de la salle des fêtes de Marchais ne montre aucune dégradation ni aucun manque, le chèque de caution sera rendu à son/ses propriétaire(s).

Fait à Marchais, le

Signature(s) du / des locataire(s)

Précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »

Signature et tampon de la Mairie de Marchais